

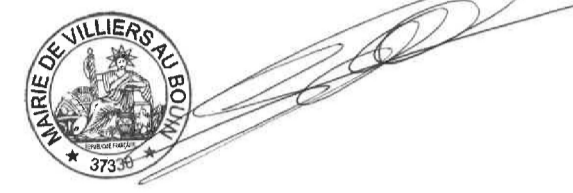
Commune de VILLIERS-AU-BOUIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n° 1/3
1:6 500

Vu pour être annexé à la délibération du 19/05/2022
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Villiers-au-Bouin,
Le Maire,




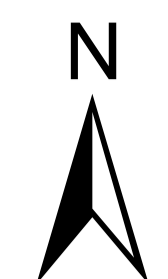
Réalisé le : 26/04/2022

ARRÊTÉ LE : 19/05/2022
APPROUVÉ LE : XXXX/XXXX



Légende

- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Espaces soumis à des restrictions spécifiques**
- Bande d'inconstructibilité le long des grands axes routiers au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine et cadre de vie**
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Point d'eau identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de biodiversité identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Les zones :**
- Limite de zone
- Zone urbaine**
- Ua : Secteur urbain ancien
- Ub : Secteur urbain récent
- Zone à urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser
- Zone agricole**
- A : Zone agricole
- Zone naturelle**
- N : Zone naturelle
- Np : Secteur naturel protégé
- Nc : Secteur naturel de la cimetière
- Nk : Secteur naturel à vocation de carrière
- Nt : Secteur naturel à vocation touristique
- Ne : Secteur naturel à vocation d'équipements



0 100 200 300 400 500 mètres